

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 10 avril 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CABAU Adeline CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre GALLOT-LAVALLEE Arnaud IGLESIAS Nathalie MERLE Marie-Claude MIQUEU Pierre OULIEU Marie-France SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

MERTES Sylvain par DOUSSAIN Jean

Membres absents:

LASSALLE Nathalie PARIS Louis ROUX Thierry

Ordre du jour:

- Appobation du compte rendu du 26 mars 2019
- Vote des taxes locales
- Vote du Budget primitif 2019

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MARS 2019: 12 Pour

TAUX DES TAXES LOCALES 2019 (D 2019 015)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti,) afin d'élaborer le budget primitif en suivant le pacte fiscal de neutralisation et la délibération du 23 mars 2017 qui fixe l'attribution de compensation provisoire versée par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents :

d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,296159%

Les taux applicables en 2019 seront donc :

Taxe d'Habitation : 4,21 %
Taxe Foncière (bâti) : 5,90%
Taxe Foncière (non bâti) : 29,84 %

Vote : 12 POUR

Vote du budget primitif - ste croix 2019 (D 2019 016)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Sainte Croix Volvestre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Sainte Croix Volvestre pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 810 473.00 Euros

En dépenses à la somme de : 810 473.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	275 342.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	247 610.00
014	Atténuations de produits	8 055.00
65	Autres charges de gestion courante	60 000.00
66	Charges financières	15 274.00
022	Dépenses imprévues	41 000.00
023	Virement à la section d'investissement	31 030.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		678 782.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	6 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	14 700.00
73	Impôts et taxes	150 632.00
74	Dotations et participations	269 215.00
75	Autres produits de gestion courante	39 000.00
77	Produits exceptionnels	4 700.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	194 535.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		678 782.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

20	Immobilisations incorporelles	14 994.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	21 275.00
23	Immobilisations en cours	33 360.00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 990.00
020	Dépenses imprévues	3 200.61
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	30 871.39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		131 691.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	83 518.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 672.00
021	Virement de la section de fonctionnement	31 030.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		131 691.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote : 12 POUR